



HAL
open science

Master Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Administration publique. 2009, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02029478

HAL Id: hceres-02029478

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029478>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

ACADÉMIE : PARIS

Etablissement : Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne

Demande n°S3100020203

Domaine : Droit, science politique

Mention : Administration publique



Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

Les objectifs pédagogiques et scientifiques sont clairement définis ; il en est de même pour les objectifs professionnels et les débouchés.

Le positionnement dans l'environnement est très satisfaisant : toutes les spécialités sont parfaitement insérées dans les milieux professionnels visés, à la fois par les partenariats de différente nature noués avec ces derniers, la présence, variable d'une spécialité à l'autre, d'intervenants professionnels dans le diplôme, et les stages des étudiants. L'adossement à la recherche est satisfaisant. La cohérence des parcours LMD ne soulève pas de difficultés particulières. L'ouverture internationale est tout à fait satisfaisante, grâce aux spécialités « Gouvernance et administration européennes » et « Droit du tourisme ».

L'équipe pédagogique est de grande qualité, tant en ce qui concerne les universitaires que les professionnels. Les contenus des enseignements sont satisfaisants, sous réserve de l'absence d'enseignement des langues dans la moitié des spécialités. Les aspects professionnalisants sont très présents dans toutes les spécialités : présence de professionnels dans les équipes pédagogiques, stages, partenariats, liens de coopération multiples. Il s'agit de masters professionnels qui n'ont pas comme priorité principale la formation à la recherche. Certaines spécialités font cependant une place aux mémoires. Des liens pédagogiques existent, notamment avec l'ENS Ulm, l'ENGREF et des universités allemandes et françaises. L'évaluation des enseignements et des UE est généralement bien assurée par toutes les spécialités et génératrice de modifications.

Sous réserve de certaines imprécisions, les effectifs paraissent globalement satisfaisants et stables. On peut déplorer un manque de renseignements précis sur le devenir exact des étudiants dans toutes les spécialités.

La présentation du dossier est globalement satisfaisante. Néanmoins, il manque parfois quelques précisions relatives aux flux et au devenir précis des étudiants, ou encore aux maquettes (pas de maquette du M1 « Droit du tourisme » dont la création est demandée).

- Points forts :
 - Professionnalisation (adéquation des formations avec les débouchés visés, nombreux intervenants professionnels de grande qualité, stages, partenariats avec les milieux professionnels).
 - Interdisciplinarité.
 - Ouverture à l'international.
 - Encadrement des étudiants.

- Point faible :
 - Absence de cours de langues dans trois spécialités : « Administration et gestion publique », « Droit du numérique », et « Droit de la sécurité sanitaire et alimentaire ».

Avis par spécialité

Administration générale

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A+
- Points forts :
 - Professionnalisation (nombreux intervenants professionnels de grande qualité, adéquation de la formation avec les débouchés visés, ainsi qu'en témoigne notamment la réussite aux concours).
 - Encadrement des étudiants.
 - Partenariat avec l'ENS Ulm.
 - Interdisciplinarité des enseignements.
- Points faibles :
 - Peu d'indications sur le nombre d'étudiants, ainsi que sur le suivi de ceux qui n'ont pas été candidats à des concours administratifs.
 - Contenu des enseignements parfois peu explicite (droit public, questions européennes...).

Administration et gestion publique

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Professionnalisation (nombreux intervenants professionnels de grande qualité, adéquation de la formation avec les débouchés visés, stage).
 - Interdisciplinarité des enseignements.
 - Progression satisfaisante des effectifs.
- Points faibles :
 - Pas de cours de langues en M2 ce qui contrevient à l'article 6 de l'arrêté du 25 avril 2002 sur la création du diplôme de master.
 - Pas d'indications sur le devenir professionnel des étudiants.
- Recommandation :
 - Créer un cours de langues à moins que l'Université ait organisé un tel enseignement hors maquette.

Gouvernance et administration européennes

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A+
- Points forts :
 - Double diplomation allemande et française.
 - Adéquation de la formation très complète (enseignements en français et en allemand, stage, mémoire, voyage d'études) et interdisciplinaire aux objectifs visés.
 - Cohérence des unités d'enseignement.
 - Partenariats entre de nombreux établissements allemands et français.
- Point faible :
 - Document parfois incomplet (pas de précisions sur le pourcentage d'heures assurées par des professionnels, ni sur la répartition des enseignements entre les divers intervenants).



- Recommandation :
 - N'y a-t-il pas proportionnellement trop d'enseignements non-juridiques (management, sciences politique et administrative) ?

Droit du numérique, administration, entreprises

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Professionnalisation (adéquation de la formation avec les débouchés visés) sous réserve de la proportion non négligeable d'étudiants (20 à 30 %) poursuivant des études dans d'autres M2.
 - Encadrement des étudiants.
 - Effectifs limités mais apparemment stables (entre 10 et 15 étudiants).
- Points faibles :
 - Pas de cours de langues en M2 ce qui contrevient à l'article 6 de l'arrêté du 25 avril 2002 sur la création du diplôme de master.
 - Quelques données manquantes (pourcentage d'heures effectuées par des professionnels, indications sur le devenir professionnel des étudiants).
- Recommandation :
 - Créer un cours de langues, à moins que l'Université ait organisé un tel enseignement hors maquette.

Droit de la sécurité sanitaire et alimentaire

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Professionnalisation (intervenants professionnels de grande qualité effectuant 40 % des heures d'enseignement, adéquation de la formation avec les débouchés visés).
 - Partenariat (avec AgroParisTech -ENGREF) et mixité des étudiants (juristes et ingénieurs).
 - Niveau d'effectifs satisfaisant (entre 20 et 25 étudiants) et apparemment stable.
- Points faibles :
 - Pas de cours de langues ce qui contrevient à l'article 6 de l'arrêté du 25 avril 2002 sur la création du diplôme de master.
 - Pas d'indications sur le devenir professionnel des étudiants.
- Recommandation :
 - Créer un cours de langue, à moins que l'Université ait organisé un tel enseignement hors maquette.

Droit du tourisme

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B
- Points forts :
 - Nombreux partenariats nationaux et internationaux.
 - Professionnalisation (adéquation du contenu de la formation avec les débouchés visés, stage).
 - Encadrement des étudiants.
 - Effectifs limités (15 étudiants semble-t-il) mais stables.



- Points faibles :
 - La part de professionnels intervenant dans le M2 semble très faible (10 %) pour un master professionnel.
 - Absence de maquette de M1 (sauf erreur).
- Recommandation :
 - S'agissant de la création demandée d'un M1, les raisons invoquées pour l'obtenir ne sont pas contestables : mieux préparer les étudiants à la spécialité étudiée en M2 et développer plus tôt la réflexion sur les rapports entre tourisme et droit. Mais certaines précisions manquent pour que l'on puisse correctement évaluer cette demande : pas de maquette présentée (il faut l'imaginer à partir de la répartition des enseignements entre les intervenants figurant dans l'annexe - l'on observe d'ailleurs à cette occasion qu'il n'y aurait que 10 % de professionnels -), pas d'estimation des effectifs attendus.

Commentaires et recommandations

- Cette demande d'habilitation vise au renouvellement de cinq spécialités (« Administration générale », « Administration et gestion publique », « Gouvernance et administration européennes », « Droit du numérique », « Droit de la sécurité sanitaire et alimentaire ») et à la création d'une sixième, « Droit du tourisme » (ou plus précisément au renouvellement du M2 et à la création d'un M1), regroupées sous une mention nouvelle appelée « Administration publique ». Elle appelle plusieurs observations.
- S'agissant d'abord de regroupement de ces six mentions sous le label d'Administration publique, il paraît judicieux de réunir au sein d'une même mention des formations préparant à des métiers de l'Administration ou en rapport étroit avec elle, et qui correspondent en outre à une réalité européenne. On peut s'interroger sur le bien fondé de l'inclusion dans cette mention de la spécialité *Droit du Tourisme*, qui conduit à des emplois qui semblent loin d'appartenir dans leur majorité à ce cercle d'emplois de l'Administration ou gravitant autour d'elle.
- S'agissant ensuite des formations proposées dont le renouvellement est demandé, elles comportent de nombreux points positifs que l'on peut résumer en deux idées : d'une part la professionnalisation, c'est-à-dire l'adéquation de formations pluridisciplinaires avec les débouchés visés ainsi que les partenariats avec le monde professionnel qui se traduisent non seulement par la présence de nombreux professionnels de qualité dans les équipes pédagogiques, mais aussi par les stages effectués par les étudiants dans les administrations et organismes concernés ; d'autre part l'ouverture internationale, grâce à la spécialité « Gouvernance et administration européennes », qui, grâce à la collaboration d'universités françaises et allemandes, conduit à une double diplomation. On doit déplorer cependant l'absence d'enseignements de langues en M2 dans trois spécialités (Administration et gestion publique, Droit du numérique, et Droit de la sécurité sanitaire et alimentaire), ce qui contrevient aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté du 25 avril 2002 sur la création du diplôme de master.
- S'agissant enfin du M1 « Droit du tourisme », sa création paraît justifiée par la double idée de mieux préparer les étudiants à la spécialité étudiée en M2 et de développer plus tôt la réflexion sur les rapports entre tourisme et droit. Mais en l'absence de maquette et d'estimation des effectifs attendus, il est difficile d'évaluer convenablement cette demande.
- Nécessité de créer des enseignements de langue dans les spécialités qui en sont dépourvues.